



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**Considérant que** le ministère de Pêche et Océans Canada a annoncé le 30 mars dernier la fermeture de la pêche commerciale du hareng et du maquereau sans aucun préavis pour les pêcheurs;

**Considérant que** la ministre fédérale des Pêches a annoncé qu'aucune compensation financière n'était envisagée pour le moment;

**Considérant que** certains pêcheurs de la Gaspésie pêchent exclusivement ces deux espèces et qu'ils se retrouveront dans moins d'un mois sans aucune source de revenus;

**Considérant qu'en plus** de subvenir aux besoins de leurs familles, ces pêcheurs doivent investir des sommes considérables afin de maintenir leur équipement opérationnel;

**Considérant que** les permis de pêche ont perdu toute valeur alors qu'ils représentaient pour ces pêcheurs un futur fonds de pension;

**QUE** l'Assemblée nationale demande à la ministre de Pêche et Océans Canada de mettre en place, dans les plus brefs délais, des mesures de compensation financière pour les pêcheurs pélagiques de hareng et de maquereau du Québec.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 7 AVRIL 2022.**

Québec, ce treizième jour d'avril 2022

**ARIANE BEAUREGARD**

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire  
Assemblée nationale**

